

Service de protection et accueil intégral à la famille (PAIF)

Domaines	Assistance sociale
Description	Le Service continu de travail social avec les familles est exécuté exclusivement par les Centres de référence en Assistance sociale – CRAS ¹ . Il cherche renforcer la fonction de protection des familles, empêcher la rupture des liens entre leurs membres, favoriser l'accès à des droits et à la qualité de vie.
Objectif général	Empêcher et atténuer, de façon continue et proactive, les situations de vulnérabilité et de risque social à travers le développement de potentialités, des acquisitions et du renforcement des liens familiaux et communautaires.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> » Pourvoir les familles des biens sociaux et des matériels tout en potentialisant leur rôle principal et leur autonomie ; » Promouvoir les accès à des bénéfiques, programmes de transfert de revenu et de services d'assistance sociale ; » Appuyer les familles à travers la promotion d'espaces collectifs d'écoute et d'expériences familiales.
Début	2004
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> » Ministère du Développement social (MDS) » Secrétariat national d'assistance sociale » Conseil national d'assistance sociale (CNAS)
Autres acteurs en question	<ul style="list-style-type: none"> » Secrétariats des états, des municipalités et du District fédéral d'assistance sociale et congénères. » Conseils des états, des municipalités et du District fédéral d'assistance sociale.

¹ Unité publique municipale, de base territoriale, instituée au sein du Système unifié d'assistance sociale (SUAS). Elle est destinée à la référence et à l'articulation des services d'assistance sociale dans son territoire de couverture et à la coordination et prestation de services, programmes et projets d'assistance sociale de protection sociale de base aux familles. Elle est située dans les zones de vulnérabilité et de risque social.

Gestion et exécution

Le Système unifié d'assistance sociale (SUAS) ² est intégré par les entités fédérées, l'Union, les états, les municipalités et le District fédéral qui, selon leurs compétences, assument les responsabilités dans la gestion du système et dans la garantie de son organisation, qualité et résultats. L'exécution du PAIF est aux Secrétariats municipaux d'assistance sociale à travers les équipes techniques des CRAS. L'octroi de ressources financières est fait du Fonds national d'assistance sociale direct aux Fonds municipaux d'assistance sociale. La valeur du cofinancement fédéral est basée sur le nombre de familles répertoriées par le CRAS ³.

Les familles habitant dans des endroits d'accès difficile, avec grande extension de territoire, population dispersée et avec la présence de populations et des communautés traditionnelles peuvent être accueillies par les équipes itinérantes des CRAS. Ces équipes offrent le service PAIF tout en se déplaçant pour le territoire. Dans certains territoires inondés et contenant des populations riveraines, les équipes itinérantes peuvent utiliser les bateaux de l'assistance sociale - LAS qui sont des embarcations données par le MDS aux municipalités pour l'utilisation dans l'offre des services d'assistance sociale.

Le travail social du PAIF avec les familles indigènes doit s'adapter culturellement et s'appuyer sur des connaissances qui considèrent la spécificité indigène. L'organisation et l'offre du PAIF peuvent être qualifiées à partir des Cahiers de consignes techniques qui mettent en détail comment se passe le travail social avec les familles indigènes.

Le CRAS articule aussi d'autres services complémentaires au PAIF comme le service de cohabitation et renforcement de liens (SCFV) et le Service de protection sociale de base dans le domicile aux personnes handicapées.

Public cible

Les familles en situation de vulnérabilité sociale résultante de la pauvreté, de l'accès nul ou précaire aux services publics, de la fragilisation de liens d'appartenance et de sociabilité et/ou n'importe quelle situation de vulnérabilité et risque.

Critères de sélection du public cible

L'accès au CRAS et au PAIF est universel. On met en priorité l'accueil de familles bénéficiaires du Bénéfice de prestation continue - BPC ⁴ et du Programme Bolsa Família ⁵ ainsi que celles qui vivent des situations de plus grande vulnérabilité sociale afin d'éviter l'aggravement ou la répétition de ces situations. L'accueil par le service PAIF doit être de total intérêt et accord des familles, précédé de l'analyse de l'équipe technique.

² Pour en savoir plus accédez : <https://wpp.org.br/fr/publication/fiche-dinformation-sur-le-systeme-unifie-dassistance-sociale-suas/>

³ Jusqu'à 2 500 familles, un décaissement de R\$ 6 000 ; de 2 501 à 3 500 familles, un décaissement de R\$ 8 400, et; de 3 501 à 5 000 familles, un décaissement de R\$ 12 000.

⁴ Pour en savoir plus accédez : <https://wpp.org.br/fr/publication/fiche-dinformation-sur-lallocation-continue-bpc/>

⁵ Pour connaître davantage ce service accédez : <https://wpp.org.br/fr/politique-sociale/bolsa-familia/>

Couverture

Nationale. Il y a 7 458 CRAS pour l'offre du PAIF auprès de 5 531 municipalités

Sources de financements

Le SUAS se fonde sur la coopération entre l'Union, les états, le District fédéral et les municipalités

Informations supplémentaires (en portugais)

<http://mdspravoce.mds.gov.br/assistencia-social/servicos-disponiveis/>